

LA FEUILLE N°19

Journal électronique du cadre de vie, de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » Antoine de Saint-Exupéry

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DU JURA

« La protection et la mise en valeur du patrimoine historique : les " labels " (Unesco...) »

Dans ce numéro :

La protection et la mise en valeur du patrimoine historique : les « labels ».

Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.

Cinq questions posées à Bernard Amiens, maire d'Arbois, et à Philippe Bruniaux, adjoint au maire, action culturelle et patrimoine.

2

L'ÉDITORIAL

En complément des mesures réglementaires de protection évoquées dans le numéro précédent de « La Feuille », plusieurs labels contribuent à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine historique, mais aussi naturel.

Le plus prestigieux d'entre eux est l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial établie par l'Unesco ⁽¹⁾.

Dans le Jura, trois sites sont concernés : la grande saline de Salins-les-Bains, ainsi que les lacs de Clairvaux et de Chalain, qui font partie des « sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes ».

Les collectivités territoriales peuvent bénéficier aussi du label « Ville ou Pays d'art et d'histoire ».

C'est le cas, dans le département, de la ville de Dole, et du Pays du Revermont.

Les petites communes ont la possibilité en outre de solliciter leur adhésion au réseau des « Plus Beaux Villages de France ». Baume-les-Messieurs et Château-Chalon bénéficient de cette distinction.

En Franche-Comté enfin, les communes peuvent adhérer à l'association des « Petites Cités Comtoises de Caractère ». Neuf d'entre elles sont jurassiennes.

Ce dix-neuvième numéro de « La Feuille », votre journal électronique du développement durable et du cadre de vie, vous propose un article qui présente les différents labels évoqués.

Il donne ensuite la parole à Bernard Amiens, maire d'Arbois, et à Philippe Bruniaux, adjoint à la culture.

Arbois est une « Petite Cité Comtoise de Caractère ». La reculée des Planches, son écrin naturel, est classée en raison de ses paysages remarquables, et il s'agit aussi d'un site « Natura 2000 ».

Enfin, des démarches sont entreprises depuis plusieurs années déjà, afin d'inscrire la célébration du Biou sur la Liste du patrimoine culturel immatériel établie par l'UNESCO.

(1) l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.



Jacky Roche,
directeur départemental
des territoires du Jura

La protection et la mise en valeur du patrimoine historique : les « labels ».

Jean-Luc
Gomez,
direction
départementale
des territoires
du Jura.

I La Liste du patrimoine mondial :

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial établie par l'UNESCO, les sites culturels ou naturels doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle, et satisfaire à au moins l'un des dix critères de sélection retenus.

À l'instar de la France, les pays qui ont signé la Convention du patrimoine mondial, peuvent proposer l'inscription, sur la fameuse Liste, de biens situés sur leur territoire.

La première étape de la démarche est l'établissement, par chaque État, de la Liste indicative de ses sites culturels et naturels les plus importants.

Une proposition d'inscription, sur la Liste du patrimoine mondial, ne peut être prise en compte si le bien considéré ne figure pas sur ce premier inventaire. Celui-ci peut être mis à jour à tout moment.

Lorsque le dossier de candidature communiqué par le pays concerné est complet, le Centre du patrimoine mondial le transmet à l'organisme compétent pour procéder à son évaluation.

Il s'agit soit du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), soit de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le Comité du patrimoine mondial se réunit une fois par an, afin de décider d'inscrire ou non sur la Liste les sites proposés par les États, et qui ont fait l'objet d'une évaluation.

Le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) est une organisation intergouvernementale, qui conseille le Comité en matière de conservation des sites culturels, et d'activités de formation.

Le pays où se trouve le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, est responsable de sa conservation, de sa gestion, et de sa transmission aux générations futures.

« Le pays où se trouve le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, est responsable de sa conservation, de sa gestion, et de sa transmission aux générations futures. »



*Le patrimoine mondial de l'UNESCO : le lac de Chalain.
Les sites palafittiques (archéologie expérimentale). ©Michel Loup.*



La préservation de chaque bien fait l'objet d'un suivi effectué par des organismes internationaux indépendants.

En France, le Mont-Saint-Michel et sa baie, le palais et le parc de Versailles, le pont du Gard, ou encore la ville fortifiée historique de Carcassonne par exemple, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Dans le Jura, trois sites sont concernés : la grande saline de Salins-les-Bains, ainsi que les lacs de Clairvaux et de Chalain, qui font partie des « sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes ».

Il existe enfin une Liste du patrimoine culturel immatériel établie par l'Unesco. La ville d'Arbois sollicite l'inscription sur celle-ci de la fête du Biou.



La saline de Salins-les-Bains.
© DDT du Jura, Jean-Luc Gomez.

Il Les Villes ou Pays d'art et d'histoire :

Depuis 1985, le ministère de la Culture et de la Communication attribue le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » aux communes et aux intercommunalités, qui s'engagent à promouvoir la connaissance et la préservation de leur patrimoine.



Dole : la collégiale.
© Prêt : « Grand Dole ».

Créé en 1995, le Conseil national des Villes ou Pays d'art et d'histoire donne un avis sur les candidatures au label, ainsi que sur les retraits proposés lorsque les dispositions de la convention ne sont pas respectées. Cette convention est signée par le ministère de la Culture, et les collectivités territoriales dont la candidature est retenue. Ce document définit des objectifs précis, et comporte un volet financier.

Il s'agit notamment de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, d'initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme, de promouvoir un tourisme de qualité.



Dole : la médiathèque.
© Studio Vision, J-M Baudet.
Prêt : « Grand Dole ».

La collectivité qui bénéficie du label doit créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine. Elle est incitée également à mettre en place un centre d'interprétation.

En contrepartie, le ministère de la Culture apporte une participation financière pendant les cinq premières années de la convention. Ces subventions contribuent en particulier au financement de l'édition de documents, de la réalisation d'expositions et d'outils pédagogiques, de la formation des animateurs et des guides-conférenciers...

Un réseau permet enfin, aux représentants des « Villes ou Pays d'art et d'histoire » et du ministère de la Culture, de se réunir et d'échanger.

Dans le Jura, la ville de Dole et le Pays du Revermont bénéficient de ce label.

La protection et la mise en valeur du patrimoine historique : les « labels ».

III Les Plus Beaux Villages de France :

Charles Ceyrac, maire de Collonges-la-Rouge à l'époque, est à l'origine de la création, en 1982, de l'association des « Plus Beaux Villages de France ».



Collonges-la-Rouge (19).

© DDT du Jura Jean-Luc Gomez.

Les communes rurales de moins de 2 000 habitants, dont le territoire est riche d'au moins deux sites ou monuments protégés (classés ou inscrits), peuvent solliciter par délibération l'obtention du label « Les Plus Beaux Villages de France ».

Lorsque le dossier de candidature a reçu un premier avis favorable, la commune fait l'objet d'une visite d'experts. Elle débute par un entretien préalable avec le maire.

Elle permet d'évaluer la qualité architecturale, urbanistique et environnementale du site, ainsi que les mesures mises en œuvre afin de mettre en valeur le patrimoine.

Composée d'élus, membres de l'association, et de personnes qualifiées, la Commission Qualité se réunit deux fois par an. Elle décide d'attribuer ou non le label aux communes qui sont candidates. Une sur cinq seulement obtient une réponse favorable à sa demande.

« Les Plus Beaux Villages de France » s'acquittent d'une cotisation annuelle, et doivent se conformer aux dispositions de la Charte de Qualité de l'association.

Celle-ci compte aujourd'hui 156 communes, réparties dans 21 régions et 69 départements. Dans le Jura, Baume-les-Messieurs et Château-Chalon ont obtenu ce label.



Château-Chalon.

© Raymond Michaud-Dubuy.



« Les Plus Beaux Villages de France » : Baume-les-Messieurs.

© Raymond Michaud-Dubuy.

IV Les Petites Cités Comtoises de Caractère :

Bernard Joly, alors sénateur de Haute-Saône, est à l'origine de la création, en 1989, de l'association des « Petites Cités Comtoises de Caractère ».

Les petites communes rurales de Franche-Comté, peuplées de moins de 10 000 habitants, et riches d'un patrimoine de qualité, peuvent solliciter ce label.



Arlay : le château médiéval.
© Raymond Michaud-Dubuy.

La demande doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Une délégation effectue une visite sur place, et le conseil d'administration étudie ensuite le dossier de candidature. L'adhésion à l'association est décidée par l'assemblée générale.

La commune dont la demande est acceptée, verse une cotisation annuelle.

Elle signe la charte des « Petites Cités Comtoises de Caractère », et s'engage en particulier à promouvoir l'étude et la mise en valeur de son patrimoine, l'accueil et la sensibilisation du public.



Arbois : la tour Gloriette.
© Raymond Michaud-Dubuy.

Elle bénéficie des conseils et de l'aide technique de l'association, notamment à l'occasion de l'élaboration d'un schéma d'aménagement urbain, et de mise en valeur du patrimoine.



Château-Chalon.
© Raymond Michaud-Dubuy.

Le réseau compte aujourd'hui 36 communes (neuf sont jurassiennes). Lorsqu'ils se réunissent, leurs représentants peuvent ainsi échanger, et partager leurs expériences. L'association est à l'origine de la création, en 2011, de la « Confédération Nationale et Internationale des Villages et Cités de Caractère ».

Jean-Luc GOMEZ



Les « Petites Cités Comtoises de Caractère » : Salins-les-Bains.
© DDT du Jura, Jean-Luc Gomez.

La protection et la mise en valeur du patrimoine historique : les « labels ».

I - Quelques biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial :



*Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle :
Conques (12).
© DDT du Jura, Jean-Luc Gomez.*



*Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle :
Moissac (82).
© Raymond Michaud-Dubuy.*

II - Quelques « Plus Beaux Villages de France » :



*Saint-Côme-d'Olt (12).
© DDT du Jura, Jean-Luc Gomez.*

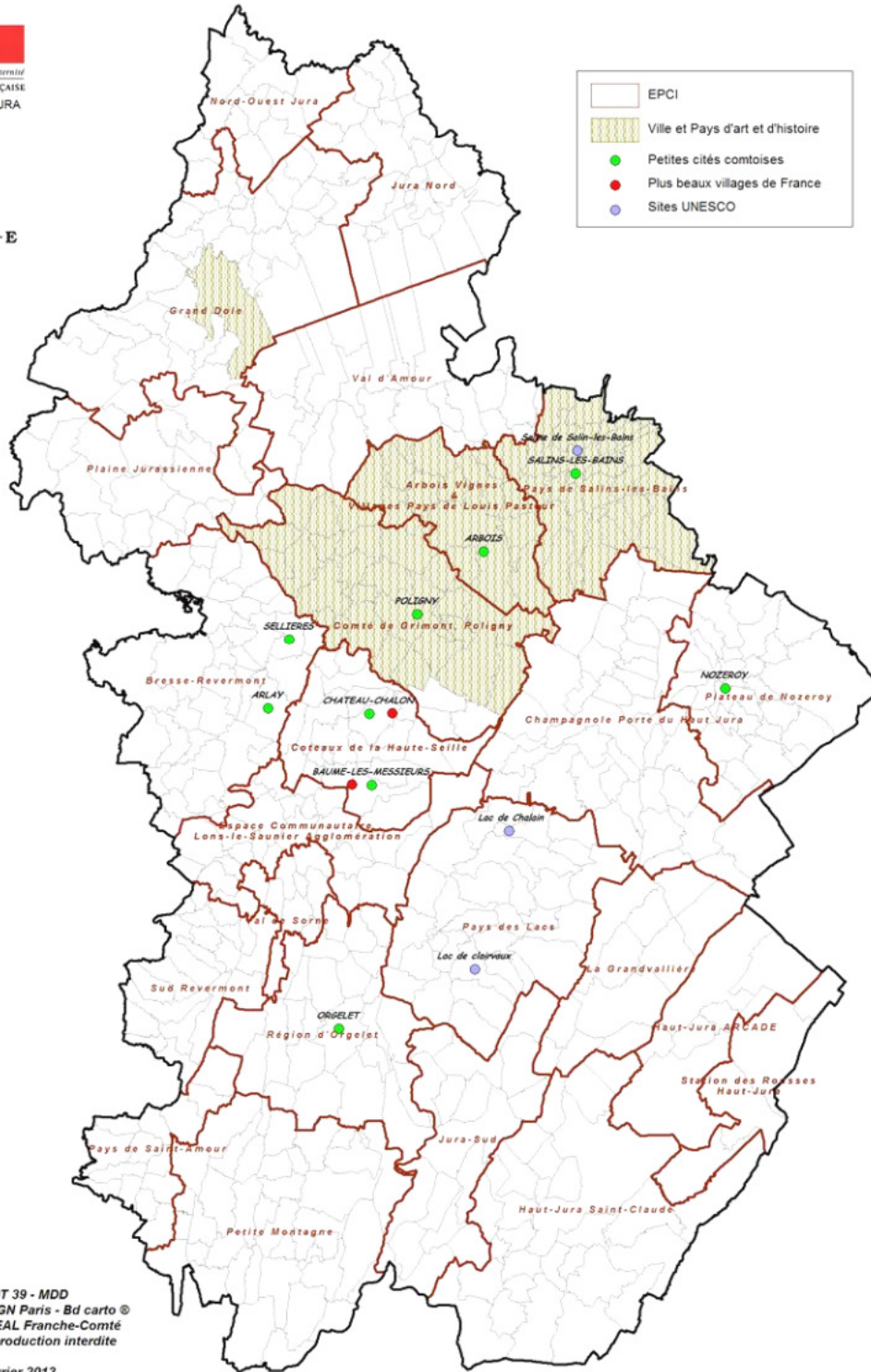


*Estaing (12).
© DDT du Jura, Jean-Luc Gomez.*

Le Jura : sites UNESCO, Villes ou Pays d'art et d'histoire, villages remarquables.

Sites UNESCO

Villes ou Pays d'art et d'histoire - Villages remarquables.



Conception : DDT 39 - MDD
Sources : © IGN Paris - Bd carto ©
DREAL Franche-Comté
Reproduction interdite

Date : février 2013

Cinq questions posées à Bernard Amiens, maire d'Arbois, et à Philippe Bruniaux, adjoint au maire, action culturelle et patrimoine.



Bernard Amiens, maire d'Arbois.

1 - Que pouvez-vous nous dire tout d'abord à propos du patrimoine arboisien et de sa genèse ?

Le patrimoine arboisien s'étend au-delà des limites de la commune, et il est tout d'abord naturel.

« Notre ville est un joyau, dont l'écrin est constitué notamment par la reculée des Planches-près-Arbois. »

Notre ville est en effet un joyau, dont l'écrin est constitué notamment par la reculée des Planches-près-Arbois, que vous avez classé lorsque vous étiez inspecteur des sites.

Cette formation géologique est remarquable, non seulement en raison de ses paysages, mais aussi de sa faune et de sa flore : il s'agit d'un site « Natura 2000 ».

Le patrimoine naturel d'Arbois et des environs est également souterrain.

En amont de la grotte des Planches, que le public peut visiter, les spéléologues ont découvert une cavité en 2011. Ils ont exploré des galeries, d'approximativement 200 mètres de long.

Elles permettent d'accéder à des salles, ornées de magnifiques concrétions.

Cette cavité s'est formée il y a douze à soixante millions d'années environ. Elle peut être considérée comme la « mère de la Cuisance », la rivière souterraine qui coule aujourd'hui 150 mètres plus bas.

Ce cours d'eau jaillit ensuite à l'air libre, depuis la grotte des Planches-près-Arbois, au pied d'une impressionnante falaise.

L'accès à ce site géologique exceptionnel, découvert en 2011, est restreint, afin de protéger ce joyau, dont l'essentiel reste à explorer.

Pour être exhaustif à propos des cavités remarquables de la région, il convient d'ajouter qu'à cinq ou six kilomètres à vol d'oiseau au sud d'Arbois, les grottes des Moidons sont ouvertes à la visite.

La Cuisance, dont nous vous avons parlé, est l'un des motifs paysagers majeurs de la reculée, et de la vallée qu'elle irrigue.

Cette rivière a favorisé l'installation de l'Homme, qui remonte au moins à la protohistoire ⁽¹⁾. Les archéologues ont mis au jour des sépultures de l'âge du bronze ⁽²⁾ dans la grotte des Planches.



Philippe Bruniaux, adjoint au maire, action culturelle et patrimoine.



**Arbois : vue générale.
© Philippe Bruniaux.**

2 - Quels sont les bijoux les plus remarquables du patrimoine historique d'Arbois, « Petite Cité Comtoise de Caractère » ?

Pour franchir la Cuisance, les hommes ont construit de superbes ponts. Certains, comme celui des Capucins, qui se trouve près de la tour Gloriette à Arbois, ont résisté à l'épreuve du temps, et sont parvenus jusqu'à nous.



*Le pont des Capucins, la tour Gloriette.
© DDT, Jean-Luc Gomez.*

Le patrimoine arboisien est également religieux, avec l'église Saint-Just. Bâtie au XII^{ème} siècle, et modifiée par la suite, elle est à la fois romane et gothique.

Le mobilier de cet édifice culturel est remarquable. Je pense en particulier à la vierge déhanchée, sculptée au XIV^{ème} siècle, ainsi qu'à une très belle collection de chapes, et de pièces d'orfèvrerie. En Franche-Comté, notre église figure sans doute parmi celles où le patrimoine sacré est le mieux conservé, et peut-être le mieux protégé aussi.

La ville d'Arbois est riche également de plusieurs maisons anciennes. Le château Pécauld, dont les parties les plus vieilles datent du XIII^{ème} siècle, accueille le musée de la vigne et des vins du Jura.

Nous essayons de le rendre plus attractif, en proposant par exemple des expositions temporaires et des conférences.



*Le château Pécauld.
© Philippe Bruniaux.*

Quant à l'ancien hôtel particulier Sarret de Grozon, il permet au public d'admirer des salles meublées magnifiques, et des tableaux d'époques différentes.

Le nombre de visiteurs de ce musée, qui n'est ouvert que deux mois et demi par an seulement, est passé de 215 en 2007, à plus de 2 000 aujourd'hui.

Nous disposons également d'un patrimoine remarquable hérité du XIX^{ème} siècle, avec la maison de Pasteur, nous aurons l'occasion d'en reparler, et la cartonnerie de Mesnay.

Grâce aux expositions du château Pécauld, le public peut aussi en savoir un peu plus sur la viticulture à cette époque.

Notre patrimoine bâti est enfin souterrain. À l'instar des cavités naturelles évoquées au début de notre entretien, les caves des maisons arboisiennes, notamment vigneronnes, sont exceptionnelles. Très certainement uniques en Franche-Comté, elles sont sans doute comparables à celles qui peuvent être admirées à Beaune, en Côte-d'Or. Vous venez de visiter celle de la mairie, et la Percée du Vin Jaune organisée à Arbois en 2011, a permis au public de découvrir nombre d'entre elles.



*La cave de la mairie d'Arbois.
© Jean-Luc Gomez.*

Parce que nous sommes les héritiers d'un patrimoine historique remarquable, bâti et mobilier, nous avons sollicité et obtenu le label délivré par l'association des « Petites Cités Comtoises de Caractère ».

Cinq questions posées à Bernard Amiens, maire d'Arbois, et à Philippe Bruniaux, adjoint au maire, action culturelle et patrimoine.

Celui-ci permet notamment de bénéficier de certaines subventions octroyées par exemple par la région.

L'obtention de ce label s'est traduit par la réalisation d'un « Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère » (SAUC).



*L'église Saint-Just.
© Philippe Bruniaux.*

Ce travail fut enrichi ensuite par les ateliers des territoires, mis en place à l'initiative des services de l'État, et de la DDT⁽³⁾ en particulier.

Cette démarche nous a permis de bénéficier des compétences d'une équipe pluridisciplinaire de spécialistes, afin de réfléchir ensemble au développement de notre territoire.

Ces ateliers ont contribué à une réflexion prospective et collective, intellectuellement très stimulante. Ils nous ont amenés par exemple à nous interroger à propos des interactions entre une petite ville comme Arbois, et son environnement rural.

Ils ont permis aussi d'intégrer la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, dans le cadre d'une politique d'aménagement plus globale, prenant en compte par exemple les déplacements, la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables, comme les piétons et les cyclistes...

Pour en revenir aux labels, comme les « Petites Cités Comtoises de Caractère », nous souhaiterions plus d'innovation et de valeur ajoutée de la part des associations qui les délivrent.

Les cotisations que nous versons chaque année ne sont pas négligeables, alors que nos ressources sont en constante diminution.

De nombreuses communes se demandent aujourd'hui si la dépense est justifiée, et si elles ne renonceront pas à certains labels, afin de faire des économies.

3 - La commune sollicite l'inscription de la fête du Biou sur la Liste du patrimoine culturel immatériel établie par l'UNESCO. Cette démarche est-elle susceptible d'aboutir en 2015 ?

Le patrimoine arboisien ne se limite pas à son site naturel et à ses monuments historiques. Il est aussi immatériel, avec en particulier la fête du Biou, célébrée chaque année, à Arbois, le 1^{er} dimanche de septembre. Confectionnée par les vignerons, une imposante grappe de raisins fait l'objet d'une procession dans les rues de la ville, et elle est suspendue ensuite à la voûte de l'église Saint-Just.



*La cérémonie du Biou.
© Philippe Bruniaux.*

Il s'agit d'une offrande à Dieu, au début des vendanges. La cérémonie est également laïque, car une couronne de raisins est déposée au monument aux morts.

Cette fête est universelle. Elle est l'expression, le temps d'une journée, d'une concorde entre tous les Arboisiens, croyants et athées, de droite et de gauche. Elle n'a en outre aucun caractère commercial.



La cérémonie du Biou.
© Philippe Bruniaux.

Plusieurs années ont été nécessaires à l'élaboration de notre dossier, qui a bénéficié du soutien, notamment financier, de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Franche-Comté, et de la préfecture du Jura.

Les experts ont estimé que notre candidature était exemplaire.

Nous avons offert à la population la possibilité de s'exprimer à ce sujet, et tous les critères requis pour une inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO sont remplis.

Il appartient toutefois au ministère de la Culture de proposer un seul site français par an ⁽⁴⁾.

La décision est donc aussi politique, et certains enjeux nous échappent sans doute. Malgré l'avis unanimement favorable des experts, le festival de Granville fut préféré l'année dernière à la célébration du Biou. En 2015, nous sommes en concurrence avec les savoir-faire liés à la parfumerie en Pays de Grasse.

Les labels ne font probablement pas la renommée d'un site, c'est plutôt le contraire, et nous avons déjà évoqué ce sujet.



La cérémonie du Biou.
© Philippe Bruniaux.

Nous sommes résolus cependant à poursuivre notre démarche jusqu'au bout, car notre fête est ancestrale et authentique, et elle mérite cette reconnaissance.

Si nous échouons, nous n'aurons aucun regret, car nous aurons donné le meilleur de nous-mêmes, et le travail colossal effectué ne sera pas perdu.

Le patrimoine immatériel de la commune, c'est aussi le mur de la mémoire, qui jalonne le magnifique escalier que vous avez emprunté avant notre entretien. Il est orné d'objets déposés dans des vitrines, d'œuvres d'art et de panneaux.

Cette exposition évoque les souvenirs des Arboisiens, concernant en particulier les conflits auxquels ils ont participé, par exemple les deux Guerres mondiales, ou encore l'Algérie.

Le 17 août 2014, nous avons accueilli quatre vétérans américains de la 3^{ème} Division d'Infanterie des États-Unis, qui a participé à la Libération d'Arbois et de la région.

Ces anciens combattants ont débarqué en Provence, et ont combattu jusqu'en Alsace, et ensuite en Allemagne. Ils étaient accompagnés par des proches.



Le 17 août 2014 : la réception des vétérans américains.
© Philippe Bruniaux.

Cinq questions posées à Bernard Amiens, maire d'Arbois, et à Philippe Bruniaux, adjoint au maire, action culturelle et patrimoine.

Ce n'est pas un hasard si nous réunissons régulièrement peut-être 150 ou 200 personnes lors des cérémonies patriotiques. L'important travail de mémoire que nous effectuons contribue à cette mobilisation des Arboisiens.

Notre patrimoine immatériel, c'est enfin les savoir-faire de nos artisans, dont nous sommes très fiers. Des petites villes similaires à la nôtre, nous sommes de loin la première pour le nombre des meilleurs ouvriers de France qu'elle accueille.

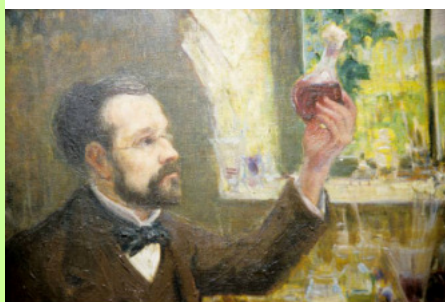
Un ébéniste, un photographe, un sommelier et un chocolatier, ont obtenu cette récompense suprême. Nous pouvons presque ajouter un cuisinier, car Romuald Fassenet, le chef du « Mont-Joly », à Sampans dans le Jura, a vécu et fait ses classes à Arbois.



*Édouard Hirsinger, chocolatier, et Érik Orsenna.
© Philippe Bruniaux.*

4 - Quel est le projet aujourd'hui retenu par l'ensemble des partenaires concernés, afin de mettre en valeur la maison de Pasteur à Arbois ?

Pasteur est l'une des personnalités les plus célèbres de l'histoire de France. Il a révolutionné les sciences en général, et la médecine en particulier.



*Louis Pasteur.
© Philippe Bruniaux.*

À Dole, sa maison natale accueille un musée. Arbois a hérité du lieu où il a passé une partie de son enfance, où il venait se ressourcer et où il a travaillé, des objets qu'il utilisait quotidiennement, de sa bibliothèque, de son laboratoire...

Ce patrimoine, pourtant inestimable, n'accueille que 12 000 visiteurs par an. À titre de comparaison, 60 à 70 000 personnes environ découvrent tous les ans la maison de la Vache qui rit, à Lons-le-Saunier.

L'Académie des sciences, qui gérait à distance la maison de Pasteur, nous a informés qu'elle n'était plus en mesure d'assumer les déficits générés par l'exploitation de celle-ci.



*La maison de Louis Pasteur.
© Philippe Bruniaux.*

Nous avons mobilisé toute la diaspora arboisienne, afin de transformer une fermeture annoncée en un véritable projet de mise en valeur, crédible sur le plan financier. Avec l'aide du conseil général, la commune a acheté la maison d'Altin Vercel, un ami de Pasteur. Il était urgent de le faire, car des promoteurs étaient intéressés par ce bâtiment.

Un projet à l'échelle du département a ensuite émergé. Il s'agit notamment de mettre en réseau la ville de Dole, où l'illustre scientifique est né, et celle d'Arbois, où il séjournait régulièrement.

L'ensemble des partenaires intéressés ont créé un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Cette structure est présidée par le président du conseil départemental. Des représentants des collectivités territoriales concernées, mais aussi de l'Académie des sciences, sont membres du conseil d'administration.

La maison d'Altin Vercel est située en face de celle de Pasteur, de l'autre côté de la rue. Notre ambition est de la transformer en un centre d'interprétation.

Celui-ci proposera par exemple au public des expositions temporaires, conçues en étroite collaboration avec des musées français, l'Académie des sciences, l'Institut Pasteur...

Des laboratoires permettront également de faire de la pédagogie. Les élèves des établissements scolaires notamment, pourront ainsi faire des expériences scientifiques, et découvrir de manière très concrète les travaux de Pasteur.

Un architecte a déjà réfléchi à l'aménagement du futur centre d'interprétation. Le coût des travaux envisagés est estimé à un peu plus de 7 millions d'euros. Cet investissement paraît raisonnable.

Il est sans aucun doute très inférieur aux dépenses consenties, par exemple, pour construire la maison de la Vache qui rit à Lons-le-Saunier, ou pour rénover le musée du jouet à Moirans-en-Montagne.

Notre projet est par conséquent à l'échelle de notre commune, et des moyens financiers que nous sommes en mesure d'investir.



La statue de Pasteur à Arbois.
© Philippe Bruniaux.

La ville d'Arbois a déjà apporté une contribution importante, puisqu'elle a acheté la maison d'Altin Vercel. L'établissement public de coopération culturelle sollicitera les partenaires financiers potentiels : l'État, la région, le département, la communauté de communes, l'Académie des sciences... Nous contacterons sans doute aussi des mécènes éventuels.

Nous avons recruté l'essentiel du personnel nécessaire au fonctionnement du futur centre d'interprétation.

50 à 60 000 visiteurs par an est un objectif qui nous semble réaliste.

Nous allons mettre en place une visite numérique de la maison de Pasteur, ainsi que deux circuits de découverte, l'un en ville, l'autre dans le cimetière, où les membres de la famille de l'illustre savant sont inhumés.

En outre, Pasteur a dessiné les portraits de nombreux Arboisiens, lorsqu'il était adolescent. Ses modèles sont presque tous enterrés dans notre cimetière. Sur la tombe de chacun d'entre eux, nous envisageons par conséquent de mettre en place un dispositif d'information, qui permettra au public de découvrir la représentation de l'intéressé réalisée par Pasteur.

Enfin, il convient d'ajouter, pour être exhaustif, que nous organisons un colloque le 11 avril 2015 dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la pasteurisation. En septembre prochain, nous participerons aussi aux journées mondiales consacrées à la rage.



Louis Pasteur et ses proches.
© Philippe Bruniaux.

Cinq questions posées à Bernard Amiens, maire d'Arbois, et à Philippe Bruniaux, adjoint au maire, action culturelle et patrimoine.

5 - Quelle somme consacrez-vous chaque année à l'entretien de votre patrimoine, et quels sont vos projets ?

Le site « Natura 2000 » de la reculée des Planches-près-Arbois bénéficie de subventions, octroyées par l'État et l'Union européenne.



Les Planches-près-Arbois : la reculée.
© Pascal Collin.

Pour financer diverses opérations de mise en valeur de notre patrimoine naturel, par exemple la fontaine des Oiseaux, le belvédère de la Châtelaine, l'allée du Roi de Rome, ou encore la plate-forme de l'Emitage, nous consacrons 50 à 60 000 euros par an, prélevés sur les recettes du budget « forêts ».

La commune dépense aussi annuellement une somme équivalente, pour l'entretien et la restauration de ses monuments historiques.

Nous remboursons encore aujourd'hui des emprunts importants, contractés pour financer des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Just, et du château Pécauld.

Chaque année, le musée Sarret de Grozon fait l'objet d'investissements. En 2014, nous avons installé une vidéoprotection, et nous avons restauré plusieurs pièces du bâtiment. Nous envisageons de rénover les réseaux électriques.



Le musée Sarret de Grozon : travaux.
© Philippe Bruniaux.

À cet effort financier, s'ajoute la contribution, difficilement quantifiable, des élus et des nombreux bénévoles qui ont travaillé à l'élaboration du dossier de candidature du Biou, au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

Ils consacrent également beaucoup de temps à des recherches concernant Arbois et ses habitants.

Tous les mois, une conférence permet au public intéressé de mieux connaître l'histoire de la commune. Un érudit a évoqué récemment les premières apparitions de la « fée électricité » à Arbois.

Des manifestations sont prévues également afin de fêter le centenaire de l'association locale « Pélican ». Celle-ci permet à ses adhérents de pratiquer par exemple la gymnastique, ou le tir à l'arc. Dans le cadre de ces célébrations, la musique de la Garde républicaine nous a fait l'honneur de sa présence le 14 octobre dernier.



Le Pélican, emblème d'Arbois.
© DDT du Jura Jean-Luc Gomez.

Le conseil municipal a d'ores et déjà programmé plusieurs projets majeurs, comme l'entretien de l'orgue de l'église Saint-Just. Depuis 30 ans, l'instrument n'a pas fait l'objet d'une telle intervention, nécessaire en principe tous les 10 ans. L'opération devrait coûter environ 80 000 euros.



*Le salon de la mairie d'Arbois.
© DDT du Jura Jean-Luc Gomez.*

Nous envisageons aussi de consacrer à peu près 50 000 euros à la restauration de notre carillon, qui est l'un des plus beaux de France. 11 des 20 cloches sont classées au titre des Monuments historiques. Une rencontre est prévue prochainement avec un représentant de la Fondation du patrimoine. Nous envisageons également de solliciter des mécènes.

Les subventions versées par l'ensemble de nos partenaires couvrent environ 50 à 60 % du montant total des travaux d'entretien, et de mise en valeur, de notre patrimoine naturel et bâti.

La somme qui reste à la charge de la commune est toutefois très importante, alors que la baisse de nos dotations est constante, et se poursuivra dans les prochaines années.

Comme la plupart des petites communes de France, nous risquons, à terme, de ne plus pouvoir assumer cette charge.

Lorsque sa dimension est « universelle », et dépasse par conséquent le cadre local, le patrimoine devrait être protégé et géré par l'État, ou par les grandes collectivités territoriales, comme les régions ou les départements.

Outre l'aspect financier évoqué, nous ne disposons pas toujours des moyens techniques indispensables pour éviter certaines erreurs, commises par exemple lors de la restauration de notre mairie, voire du château Pécauld.



*Le château Pécauld.
© DDT du Jura Jean-Luc Gomez.*

À Arbois, nous sommes préoccupés enfin par le devenir de remarquables collections privées, en particulier d'uniformes et de boîtes à musique, de toutes les tailles.

Que deviendra ce patrimoine lorsque les propriétaires concernés ne seront plus parmi nous ? Quel acteur public aura la volonté et les moyens d'acquiescer ces collections ?

Leur dispersion, ou leur disparition pure et simple, serait un énorme gâchis, alors que des sommes considérables sont parfois dépensées pour financer des projets touristiques absurdes.

Propos recueillis par Jean-Luc GOMEZ, le mercredi 18 mars 2015.

(1) Protohistoire : époque de l'histoire de l'humanité comprise entre la préhistoire et la période historique. La protohistoire, antérieure aux premiers documents écrits, a pour caractéristique essentielle l'apparition de la métallurgie : celle du cuivre (le chalcolithique), puis l'âge du bronze, et enfin l'âge du fer (périodes de Hallstatt et de La Tène). Les limites chronologiques de la protohistoire varient selon les régions. Les plus anciennes utilisations du cuivre dans l'Orient ancien sont sans doute antérieures au V^{ème} millénaire, alors que certaines ethnies d'Océanie, ou certains Indiens, n'ont eu accès au métal qu'à l'aube du XX^{ème} siècle. Source : encyclopédie Larousse. <http://www.larousse.fr/encycopedie/divers/protohistoire/83828>

(2) Âge du bronze : période au cours de laquelle s'est diffusée la métallurgie du bronze (III^{ème} millénaire), précédant l'âge du fer (vers 1 000 avant Jésus-Christ). Source : « Petit Larousse » illustré.

(3) DDT : direction départementale des territoires.

(4) Les propos de Bernard Amiens et de Philippe Bruniaux ont été recueillis le 18 mars 2015. La France a transmis officiellement à l'UNESCO, le 31 mars 2015, la candidature de la fête du Biou à l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel.

La protection et la mise en valeur du patrimoine historique : les « labels ».

III - Quelques « Villes ou Pays d'art et d'histoire » :



Le Puy-en-Velay (43) : Saint-Michel d'Aiguilhe.
© Raymond Michaud-Dubuy.



Le Puy-en-Velay (43) : pont médiéval.
© DDT du Jura, Jean-Luc Gomez.



Cahors (46) : le pont Valentré.
© Raymond Michaud-Dubuy.



Moissac (82) : l'abbaye Saint-Pierre (le cloître).
© DDT du Jura, Jean-Luc Gomez.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU JURA

Directeur de la publication :

Jacky Roche.

Comité de rédaction :

Bernard Amiens, Pascal Berthaud, Philippe Bruniaux, Joël Culas, Jean-Luc Gomez, Baptiste Meyronneinc.

Crédits photos :

Jean-Marc Baudet (Studiovision, prêt « Grand Dole »), Philippe Bruniaux, Pascal Collin, Jean-Luc Gomez (DDT du Jura), communauté d'agglomération du Grand Dole (prêt), Michel Loup, Raymond Michaud-Dubuy.

Comité de relecture :

Pascal Charlot.

Mise en page :

Jean-Luc Gomez.